

Image not found or type unknown



Règlement après jugement

Par **didpib**, le **04/04/2013** à **23:23**

Bonsoir, après six ans d'un dur dossier, le jugement d'octobre dernier a été prononcé en ma faveur. Suite à l'absence de bonne volonté de la partie adverse une sommation est engagé depuis plus de trois mois et je n'ai toujours rien de la partie adverse. Comment puis-je faire pour obtenir gain de cause???

Merci par avance.

Très respectueusement.

Didier